

I. Concept

Contexte

Dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et le développement rural, et de contribuer ainsi à alléger la pauvreté en Afrique, la JICA a lancé, en collaboration avec l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA) une initiative connue sous le nom de « Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique » (CARD) en mai 2008. Depuis, la JICA a soutenu la promotion du riz dans les pays de l'Afrique sub-saharienne.

Il est attendu des 23 pays ciblés par la CARD qu'ils formulent une SNDR et mettent en œuvre des projets de promotion du riz pour opérationnaliser la SNDR. De plus, des thématiques spécifiques comme la mécanisation des systèmes de production, la production de semences, le partenariat public-privé et d'autres problèmes ont été discutés en fonction de la situation actuelle et de l'orientation future.

* CARD est une initiative en vue de soutenir les efforts des pays africains pour augmenter leur production rizicole et un groupe consultatif de bailleurs de fonds, d'institutions de recherche et d'autres organisations connexes travaillant avec les pays africains producteurs de riz. Son objectif est de doubler la production de riz en Afrique et de passer des 14 millions de tonnes par an actuels à 28 millions de tonnes par an d'ici 2018. Elle a aussi pour objectif le développement de la capacité de conception de politiques au travers de réunions de politiques.

Les pays ciblés par la CARD sont le Cameroun, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Mali, la Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie et l'Ouganda (premier groupe) et le Bénin, le Burkina Faso, CAR, la Côte d'Ivoire, la RD du Congo, le Libéria, le Rwanda, la Gambie et le Togo (second groupe).

Pour quoi faire ?

Ce programme a pour objectif de soutenir les pays de l'Afrique sub-sahariens afin d'accélérer les efforts pour la promotion du secteur rizicole et contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'initiative CARD.

Pour qui ?

Ce programme est destiné au point focal de la SNDR/CARD et à un agent responsable des politiques de promotion des infrastructures de production de riz appropriée (planification de politiques, mise en œuvre, gestion et l'exploitation de l'infrastructure de production du riz) dans les institutions publiques.

Comment ?

Les participants auront l'occasion d'identifier des approches utiles et des stratégies efficaces afin de promouvoir la production rizicole en général, et en particulier dans le domaine de l'infrastructure de production rizicole productive dans chaque pays grâce à des conférences, des discussions et des visites en site au Japon. Les participants formuleront également des propositions décrivant ce qu'ils feront une fois rentrés dans leur pays, en intégrant à leurs futures activités les connaissances et les idées qu'ils auront acquises et discutées au Japon.

II. Description

1. Titre (J-N°) :

La promotion du développement de la riziculture en Afrique dans les pays de l'Afrique sub-saharienne (B) (Développement de l'infrastructure liée au riz) (J1804082)

2. Période des cours au JAPON

Du 27 Mai au 9 Juin 2018

3. Régions ou pays cibles

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Sénégal, et République démocratique du Congo

4. Organisations éligibles/cibles

Ce programme est destiné au point focal de la SNDR/CARD et à un agent responsable des Politiques pour le développement de l'infrastructure liée au riz (planification de politiques, mise en œuvre, gestion et fonctionnement de l'infrastructure liée au riz) dans les organisations gouvernementales.

5. Capacité des cours (limite supérieure pour le nombre de participants)

15 participants

6. Langue qui sera utilisée dans ce programme :

Français

7. Objectif des cours :

La capacité technique de l'organisation participante a été améliorée pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) ainsi que pour la planification, la mise en œuvre, la gestion et le fonctionnement des politiques pour le développement des infrastructures liées au riz

8. But supérieur

Les activités pour la promotion du secteur rizicole et la mise en œuvre de la SNDR ont été accélérées dans les pays participants afin d'atteindre l'objectif de la CARD.

9. Résultats et contenus attendus du module

Ce programme comprend les composantes suivantes. Les détails de chaque composant sont donnés ci-dessous.

Résultats attendus du module	Sujet / Agenda	Méthodologie
<p>Formuler et soumettre un Rapport de commencement</p> <p>(* Formulation du Rapport de commencement dans les pays d'origine des participants)</p>	<p>(1) Partage des progrès réalisés et des défis dans la mise en œuvre des SNDR dans les pays d'origine des participants.</p> <p>(2) Partage de la situation actuelle et des défis rencontrés dans le secteur du riz, en particulier dans la promotion de l'infrastructure liée au riz, dans les pays d'origine des participants.</p>	Pratique et présentation
Comprendre l'expérience technique japonaise au Japon	<p>(1) Participer à des conférences et/ou lire des documents sur l'expérience japonaise.</p> <p>(2) Approfondir les connaissances par des échanges avec les conférenciers.</p> <p>(3) visiter un centre d'innovation du secteur agroalimentaire, de fabricants de machinerie agricole, de coopératives agricoles, de fermes et du Ministère de l'Agriculture des Forêts et des Pêches pour apprendre les politiques, l'institution, le fonctionnement et la gestion de l'infrastructure liée au riz.</p>	Cours, discussion et visite sur le terrain
Apprendre de bonnes pratiques/efforts et défis dans la planification des politiques, la mise en œuvre, la mise en place des institutions et l'opération et la gestion infrastructures de production de riz dans d'autres pays	<p>(1) Tirer profit des meilleures pratiques afin d'avoir des idées pouvant permettre d'améliorer la situation dans les pays des participants.</p> <p>(2) Analyse des difficultés techniques dans les pays participants.</p> <p>(3) Échanger des vues et opinions afin d'élaborer la méthode d'application, dans les pays d'origine des participants et des cas réussites dans d'autres pays.</p>	Présentation et discussion
Formuler un plan d'action afin d'améliorer la situation actuelle dans la planification des politiques, les institutions, l'opération et la gestion infrastructures de production de riz	Concevoir des stratégies avec des actions concrètes à accomplir afin d'améliorer les politiques, la planification et les arrangements institutionnels pour promouvoir la production de riz appropriée le développement des infrastructures / la gestion.	Présentation et discussion

* Les détails peuvent être modifiés.

III. Conditions et procédures pour la candidature

1. Attentes des organisations participantes :

- (1) Ce programme est conçu principalement pour des organisations qui prévoient d'aborder des questions ou problèmes spécifiques identifiés dans leurs activités. Les organisations candidates sont supposées utiliser le Programme pour ces objectifs spécifiques.
- (2) À ce propos, les organisations candidates sont supposées nommer les participants les plus qualifiés pour aborder lesdites questions ou problèmes, en se référant soigneusement aux qualifications décrites dans la section III-2 ci-dessous.
- (3) Les organisations candidates sont également supposées être prêtes à utiliser les connaissances acquises par les participants dans cet objectif.

2. Qualifications des participants

Les organisations candidates doivent sélectionner des participants possédant les qualifications suivantes.

(1) Qualifications essentielles

- 1) Fonctions actuelles : être un point focal de la SNDR/CARD ou un membre du groupe de travail de la SNDR et un agent responsable de la planification et de la mise en œuvre des politiques de promotion du développement des infrastructures liées au riz.
- 2) Expérience dans le domaine concerné : avoir plus de 7 ans d'expérience dans le domaine en relation avec la politique agricole, la production rizicole ou dans les politiques de promotion des infrastructures de développement du riz.
- 3) Niveau d'études : être diplômé d'une université
- 4) Santé : doit être en bonne santé, à la fois physique et mentale, pour participer au Programme au Japon. Il est préférable que les femmes enceintes ne postulent pas en raison des risques potentiels pour la santé et la vie de la mère et du fœtus.

(2) Qualifications recommandables

- 1) Age : entre trente-deux (32) et cinquante (50) ans
(De préférence (mais pas nécessairement))

3. Documents requis pour la candidature

(1) Formulaire de candidature : Une Formule de candidature est disponible au Bureau JICA (ou à l'Ambassade du Japon).

(2) Questionnaire : à soumettre avec la Formule de candidature. Remplissez la Fiche jointe l'ANNEXE I de ces Informations générales.

(3) Photocopie du passeport : à soumettre avec la formule de candidature, si vous possédez le passeport que vous emporterez pour entrer au Japon pour ce programme. Sinon, il vous est demandé de soumettre sa photocopie dès que vous l'obtiendrez.

* La photocopie doit inclure les éléments suivants :

Nom, date de naissance, nationalité, sexe, numéro du passeport et date d'expiration.

4. Procédures pour la candidature et la sélection :

(1) Soumission des documents de candidature

Date de clôture des candidatures : **24 Mars 2018 ou avant**, **Veillez-vous adresser au Bureau JICA (ou à l'Ambassade du Japon).**

(Après réception des candidatures, le Bureau JICA (ou l'Ambassade du Japon) les enverra au Centre JICA au Japon d'ici le 29 Mars 2018)

(2) Sélection

Après réception des documents par la voie correcte de votre gouvernement, le Bureau JICA (ou l'Ambassade du Japon) effectuera un tri, puis transmettra les documents au Centre JICA au Japon. La sélection sera effectuée par le Centre JICA en consultation avec le **Secrétariat CARD**. L'organisation candidate ayant l'intention d'utiliser au mieux l'opportunité de ce programme sera hautement évaluée dans la sélection.

Le gouvernement du Japon examinera les qualifications des candidats appartenant à des organisations militaires ou autres organisations liées aux activités militaires et/ou enrôlés dans l'armée au cas par cas, conformément à la Charte de coopération au développement du Japon, en prenant en considération leurs fonctions, leurs postes dans l'organisation et d'autres informations pertinentes de manière exhaustive.

(3) Notification de l'acceptation

Les résultats seront notifiés par le Bureau JICA (ou l'Ambassade du Japon) **au plus tard le 13 Avril 2018**.

5. Document(s) à soumettre par les candidats acceptés :

Rapport de commencement – à soumettre d'ici le **24 Avril 2018** :

Avant leur venue au Japon, seuls les candidats acceptés devront établir un Rapport de commencement (informations détaillées fournies dans l'ANNEXE II « Rapport de commencement »).

6. Conditions de participation :

- (1) Se conformer strictement aux horaires du programme.
- (2) Ne pas changer de sujets de programme.
- (3) Ne pas prolonger sa période de séjour au Japon.
- (4) Ne pas être accompagné de membres de sa famille pendant le programme.
- (5) Retourner dans son pays d'origine à la fin du programme, conformément aux horaires de voyage prévus par la JICA.
- (6) S'abstenir de s'engager dans toute activité politique, ou toute forme d'emploi en vue d'un profit ou d'un gain.
- (7) Respecter les lois et ordonnances japonaises. En cas de violation de ces dites lois et ordonnances, il pourra être exigé des participants de rembourser tout ou partie des frais de formation, selon la sévérité de ladite violation.
- (8) Observer les règles et réglementations d'hébergement et rester dans le logement prévu par la JICA.

IV. Arrangements administratifs

1. Organisateur :

(1) **Nom** : JICA Tsukuba

(2) **Contact** : Ms. Fumiko HIRAOKA (tbictp@jica.go.jp)

2. Partenaire d'exécution :

(1) **Nom** : NTC International Co. Ltd.,

3. Voyage au Japon :

(1) **Billets d'avion** : Le coût du billet aller-retour entre l'aéroport international désigné par la JICA et le Japon sera pris en charge par la JICA.

(2) **Assurance de voyage** : La couverture ira de l'heure d'arrivée à l'heure de départ du Japon. Le temps de voyage hors Japon ne sera donc pas couvert.

4. Hébergement au Japon :

La JICA arrangera l'hébergement suivant pour les participants au Japon.

JICA Tsukuba International Center (JICA Tsukuba)

Adresse : 3-6 Koyadai, Tsukuba, Ibaraki 305-0074, Japon

TEL : 81-29-838-1111 FAX : 81-29-838-1776

(où « 81 » est le code de pays du Japon, et « 29 » le code local)

S'il n'y a pas de chambres libres à la JICA Tsukuba, la JICA arrangera un hébergement alternatif pour les participants. Veuillez-vous référer au guide des installations de JICA Tsukuba à son URL,

https://www.jica.go.jp/tsukuba/english/office/c8h0vm00009ylr70-att/tsukuba_facility.pdf

Vous pouvez voir l'introduction de JICA Tsukuba à l'URL;

<https://www.youtube.com/watch?v=hKM1iTV-9lg>

5. Dépenses :

Les dépenses suivantes des participants seront couvertes par la JICA.

(1) Allocations pour l'hébergement, les repas, les frais de séjour, les vêtements, et l'expédition

(2) Dépenses pour les visites d'études (en principe des tickets de train)

(3) Frais de soins médicaux pour les participants tombés malades après leur arrivée au Japon (les coûts liés à des maladies préexistantes, la grossesse, les soins dentaires ne sont pas inclus)

(4) Dépenses pour l'exécution du programme, matériel y compris

Pour de plus amples détails, reportez-vous à « III. ALLOWANCES » de la brochure pour les participants intitulée « KENSHU-IN GUIDE BOOK » qui leur sera remise avant leur départ pour le Japon.

6. Orientation pré-départ

Une orientation pré-départ aura lieu au bureau JICA (ou à l'Ambassade du Japon) des pays respectifs pour fournir aux participants des détails sur leur voyage au Japon, les conditions de l'atelier et d'autres questions.

V. Autres informations

1. JICA Tsukuba est équipée de salles avec ordinateurs mais il est cependant recommandé aux participants d'apporter leurs ordinateurs portables personnels.

VI. ANNEXE

- I. Questionnaire*
- II. Rapport de commencement*

ANNEXE I :

Questionnaire de demande

Les participants sont priés de présenter le questionnaire, incluant les éléments suivants, conjointement avec le Formulaire de demande. Le questionnaire sera utilisé pour la sélection des candidats. Pour remplir le questionnaire, veuillez indiquer le coordinateur CARD et SNDR des pays respectifs.

Le rapport devra être dactylographié **en Anglais ou en Français** sur du papier de format A4 (21 cm x 29,5 cm) en espace simple et avoir un maximum de 3 pages.

1. Informations de base

Nom	
Organisation	
Position	

2. Situation actuelle relative à la mise en œuvre de la SNDR et autres activités liées à CARD et l'alignement dans votre pays

(1) Résumé des progrès dans la mise en œuvre de la SNDR

En consultant le point focal de la CARD dans votre pays, veuillez décrire brièvement les accomplissements, les activités en cours et les défis concernant le développement du secteur rizicole en général dans votre pays.

(2) Résumé de la situation actuelle des infrastructures agricoles dans votre pays.

Veuillez rédiger un court résumé de la situation actuelle, des accomplissements, des activités en cours et des défis liés à la promotion des infrastructures de production en général, et les infrastructures de production de riz en particulier, dans votre pays.

(3) Listez les expériences réussies (bonnes pratiques) dans la planification, le développement, exploitation et gestion des infrastructures de production agricole (en particulier pour la production de riz) dans votre pays, en matière de politiques, de mise en œuvre, de fonctionnement et de gestion.

3. Missions de votre organisation/département et de vous-même

(1) Missions de votre organisation en général, dans la planification et la mise en œuvre des politiques pour les infrastructures de production de riz en particulier, et dans la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant)

(2) Missions de votre département en général, dans la planification et la mise en œuvre des politiques pour les infrastructures de production de riz en particulier, et dans la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant)

(3) Votre Mission en général, dans la planification et la mise en œuvre des politiques pour la promotion de les infrastructures de production de riz en particulier, et dans la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant)

ANNEXE II :

Rapport de commencement

- **Les participants sont priés de soumettre le Rapport de commencement, incluant les éléments suivants à Mme Hiraoka (tbicttp@jica.go.jp) d'ici le 24 Avril 2018.** (Certains des éléments sont inclus dans le questionnaire que vous devrez présenter avec le formulaire de demande.)
- Le rapport devra être dactylographié **en Anglais ou en Français** sur du papier de format A4 (21cm x 29,5cm) en espace simple et avoir un **maximum de 5 pages**.
- **Les participants seront priés de faire une présentation (de 10 à 15 minutes) sur le Rapport au Japon. Veuillez préparer du matériel pour votre présentation, comme l'utilisation de Power Point par exemple.**
- Nous vous recommandons d'amener avec vous des photographies, des statistiques agricoles et d'autres matériels de référence.
- **A la fin du cours, les participants élaboreront un Plan d'action pour résoudre les difficultés décrites dans le Rapport.**

1. Information de base

Nom (Pays)	
Organisation	
Position	

2. Missions de votre organisation/département et de vous-même

- (1) Missions de votre organisation en général, dans la planification et la mise en œuvre des politiques pour les infrastructures de production de riz en particulier, et dans la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant)
- (2) Missions de votre département en général, dans la planification et la mise en œuvre des politiques pour les infrastructures de production de riz en particulier, et dans la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant)
- (3) Votre mission en général, dans la planification et la mise en œuvre des politiques pour la promotion de les infrastructures de production de riz en particulier, et dans la mise en œuvre de la SNDR (le cas échéant)
- (4) Avez-vous participé à la formulation/mise en œuvre de la SNDR ou tout autre activité en lien avec la CARD dans votre pays ?
- (5) Veuillez lister tous les évènements de la CARD/SNDR auxquels vous avez participé, par exemple :
 - a) Réunions générales de la CARD,
 - b) Ateliers régionaux de formulation de la SNDR,
 - c) Visite de formation à Nairobi,
 - d) Participation à la semaine de travail de la CARD en tant que membre central/à temps complet de la Task Force de la SNDR, de la Task Force des semences, de la Task Force de la mécanisation, ou
 - e) Autres réunions sur la consultation/validation et le lancement de la SNDR, de la stratégie de développement des semences, et/ou de la stratégie de mécanisation.

3. Situation actuelle relative à la mise en œuvre de la SNDR et secteur du riz dans votre pays

- (1) En consultant le point focal de la CARD dans votre pays, veuillez décrire brièvement les accomplissements et les activités en cours concernant la mise en œuvre de la SNDR et d'autres activités en lien avec la CARD.
- (2) En consultant le point focal de la CARD dans votre pays, veuillez décrire brièvement les accomplissements, les activités en cours et les défis concernant le développement du secteur rizicole en général dans votre pays.

3. Situation actuelle relative aux infrastructures de production de riz

- (1) Veuillez décrire le degré actuel de votre pays en ce qui concerne le riz infrastructure de production (par exemple, les installations d'irrigation et de drainage, les terrains développement, routes rurales), en particulier ;
 - i) Situation actuel de l'infrastructure (le nombre, l'emplacement, l'échelle, ...)
 - ii) Procédures de planification et de développement
 - iii) Législation pertinente, politiques et stratégies gouvernementales,
 - iv) Approche que le gouvernement prend pour la planification et le développement infrastructures liées au riz (PPP : partenariat public-privé,...)
 - v) Programmes (par le gouvernement ou les partenaires au développement) existe dans votre pays pour améliorer l'infrastructure de production de riz (par exemple, types de programmes, financement, subventions, capacité développement ; bénéficiaires cibles ; échelles)
- (2) Veuillez décrire les principaux acteurs du secteur privé impliqués dans le riz développement de l'infrastructure de production dans votre pays
- (3) Veuillez décrire la situation actuelle de l'exploitation et de la gestion du riz infrastructure de production ;
 - i) Possession
 - ii) Rôles et responsabilités de chacune des parties concernées (par ex. gouvernement central, gouvernement local, secteur privé, coopératives / groupes d'agriculteurs,...)
 - iii) Approche que le gouvernement prend pour l'opération et la gestion infrastructures liées au riz (PPP, coopératives, ...)
 - iv) Programmes (par le gouvernement ou les PDD) qui existent dans votre pays pour améliorer la gestion des infrastructures de production du riz. (types de programmes, financement, subventions, capacité développement ; bénéficiaires cibles ; échelles, ..)
- (4) Veuillez énumérer les défis en matière de planification, de développement, d'exploitation et gestion des infrastructures de production dans votre pays.
- (5) Veuillez donner votre position pour résoudre les défis mentionnés dans la question ci-dessus (4) ou améliorer la situation actuelle
- (6) Veuillez décrire le cas (le cas échéant) où les infrastructures de production de riz sont planifié, développé, exploité et / ou géré avec succès dans votre pays,
- (7) Veuillez décrire les détails de l'affaire : Lieu, le nom de l'intéressé parties prenantes telles que le gouvernement central, le gouvernement local, le développement partenaires, les ONG et le secteur privé, la propriété de l'infrastructure, approche, telles que le PPP, les coopératives et / ou d'autres, le rôle de chaque partie prenante, cadre politique / juridique qui a soutenu le succès cas, l'arrangement institutionnel et tous les autres aspects pertinents.

À titre de référence

La JICA et la capacité de développement

Le concept clé soutenant les opérations de la JICA depuis sa fondation en 1974 est la conviction que la « capacité de développement » est essentielle pour le développement socioéconomique de tout pays, quel que soit le schéma opérationnel spécifique qu'il adopte, à savoir l'affectation d'experts, les projets de développement, les projets d'études de développement, les programmes de formation, les programmes JOCV, etc.

Dans cette large gamme de projets, les Programmes de formation occupent depuis longtemps une place importante dans les opérations de la JICA. Conduits au Japon, ils fournissent aux pays partenaires des opportunités d'acquérir des connaissances pratiques accumulées dans la société japonaise. Les participants envoyés par les pays partenaires pourront peut-être ainsi trouver des connaissances utiles et recréer leurs propres connaissances pour renforcer leur capacité ou celle de l'organisation et de la société auxquelles ils appartiennent.

Quelque 460 programmes pré-organisés couvrant une vaste gamme de domaines professionnels, allant de l'éducation, de la santé, de l'infrastructure, de l'énergie, du commerce et des finances, à l'agriculture, au développement rural, à l'intégration des politiques d'égalité entre hommes et femmes, et à la protection de l'environnement. Des programmes variés ont été personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques de différentes organisations cibles, telles que des organisations décideuses, des organisations fournissant des services, et des établissements de recherche et universitaires. Certains programmes sont organisés pour cibler un certain groupe de pays à challenges de développement similaires.

Expérience de développement du Japon

Le Japon a été le premier pays non-occidental à réussir à moderniser sa société et à s'industrialiser. Au cœur de ce processus, qui a commencé il y a plus de 140 ans, le concept « adopter et adapter » par le biais duquel une large gamme de compétences et de connaissances appropriées ont été importées de pays développés ; ces compétences et connaissances ont été adaptées et/ou améliorées par le biais de compétences, connaissances et initiatives locales. Elles ont finalement été intériorisées dans la société japonaise pour répondre aux besoins et conditions locaux.

De la technique d'ingénierie aux méthodes de gestion de la production, la plupart des savoir-faire qui ont permis au Japon de devenir ce qu'il est aujourd'hui ont émané de ce processus « adoption et adaptation », qui bien entendu s'est accompagné d'échecs et erreurs innombrables derrière les histoires de réussite. Nous présumons que de telles expériences, à la fois réussies et ratées, seront utiles à nos partenaires qui essaient de faire face aux challenges auxquels les pays en développement se trouvent actuellement confrontés.

Mais il est plutôt stimulant de partager avec nos partenaires cet ensemble de l'expérience de développement du Japon. La difficulté réside, en partie, dans le challenge d'expliquer un ensemble de « connaissances tacites », un type de connaissances qui ne peuvent pas s'exprimer exhaustivement avec des mots ou des chiffres. Cette difficulté est encore renforcée par les systèmes social et culturel du Japon, qui diffèrent largement de ceux des autres pays occidentaux industrialisés, et restent ainsi encore peu familiers pour beaucoup de pays partenaires. Mais tout simplement, venir au Japon pourra être une manière de surmonter ce fossé culturel.

La JICA souhaiterait donc inviter le plus possible de leaders de pays partenaires à venir nous rendre visite, à se mêler aux Japonais, et à voir les avantages, mais aussi les désavantages des systèmes japonais, de sorte que l'intégration de leurs conclusions les aide à atteindre leurs objectifs de développement.



CORRESPONDANCE

Pour les renseignements et informations complémentaires, veuillez contacter le bureau JICA ou l'Ambassade du Japon. Et veuillez adresser votre correspondance à :

JICA Tsukuba International Center (JICA Tsukuba)

Address: 3-6, Koyadai, Tsukuba-shi, Ibaraki-ken 305-0074, JAPAN

TEL: +81-(0)29-838-1111 FAX: +81-(0)29-838-1776

Email: tbictp@jica.go.jp